

03 juin 2022 -17:01

## Conseil des ministres du 3 juin 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 3 juin 2022, sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Pieter-Jan Devos  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 10  
[pieter-jan.devos@premier.fed.be](mailto:pieter-jan.devos@premier.fed.be)

Elise Goethals  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 22  
[elise.goethals@premier.fed.be](mailto:elise.goethals@premier.fed.be)

Maxime Darge  
Service Rédaction  
+32 471 84 21 87  
[maxime.darge@premier.fed.be](mailto:maxime.darge@premier.fed.be)

03 juin 2022 -17:01

Appartient à [Conseil des ministres du 3 juin 2022](#)

## Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de quatre marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- un marché pluriannuel pour toute la durée de vie du matériel visant l'entretien, l'échange et la fourniture de sous-ensembles, de pièces de rechange et de consommables du patrimoine de matériel optique et optronique
- un marché public pluriannuel relatif à l'acquisition de munitions pour véhicules blindés de type PIRANHA DF30
- un accord-cadre pluriannuel pour l'acquisition de services d'innovation
- un contrat pluriannuel ouvert pour une période de six ans pour un « Managed VOICE et Collaboration Service » pour les télécommunications

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)

03 juin 2022 -17:01

Appartient à [Conseil des ministres du 3 juin 2022](#)

## Désignation de membres du Conseil fédéral de police

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant désignation de membres du Conseil fédéral de police.

Pierre Vanderheyden, procureur général de Liège, est désigné comme membre suppléant.

En outre, les mandats des membres suivants sont renouvelés :

- Guido Vermeiren, procureur du Roi du Limbourg
- Gilles Mahieu, gouverneur du Brabant wallon
- Olivier Anciaux, juge d'instruction à Bruxelles
- Michel Goovaerts, chef de corps de la zone de police locale de Bruxelles-Capitale
- Serge Muyters, chef de corps de la zone de police locale d'Anvers

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Marie Verbeke  
Porte-parole  
+32 473 85 16 68  
[marie.verbeke@verlinden.belgium.be](mailto:marie.verbeke@verlinden.belgium.be)

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustitie.be](mailto:contact@teamjustitie.be)

Dounia Boumaaza  
Porte-parole (FR)  
+32 483 85 98 20  
[dounia@teamjustitie.be](mailto:dounia@teamjustitie.be)

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
[edward@teamjustitie.be](mailto:edward@teamjustitie.be)

03 juin 2022 -17:01

Appartient à [Conseil des ministres du 3 juin 2022](#)

## Tirage au sort des citoyens pour les commissions mixtes et les panels citoyens

Sur proposition des ministres des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique Annelies Verlinden et David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif au tirage au sort des citoyens pour les commissions mixtes et les panels citoyens.

L'accord de gouvernement prévoit une plus grande participation des citoyens à la prise de décision politique. Nous expérimenterons de nouvelles formes de participation citoyenne, comme les cabinets citoyens ou les panels mixtes réunissant des parlementaires et des citoyens tirés au sort. Cet avant-projet fournit la base juridique pour l'organisation de ces processus de démocratie délibérative dans la Chambre des Représentants.

Le tirage au sort est organisé sur la base d'un échantillon constitué de personnes qui remplissent diverses conditions. Le projet de loi actuel fournit, entre autres, une base juridique pour l'utilisation du Registre national comme source de sélection.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Marie Verbeke  
Porte-parole  
+32 473 85 16 68  
[marie.verbeke@verlinden.belgium.be](mailto:marie.verbeke@verlinden.belgium.be)

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, chargé du Commerce extérieur

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Julien Barreau

Porte-parole (FR)

[julien.barreau@clarinval.belgium.be](mailto:julien.barreau@clarinval.belgium.be)

Jonas Clottemans

Porte-parole (NL)

+32 474 40 63 35

[jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)

03 juin 2022 -17:01

Appartient à [Conseil des ministres du 3 juin 2022](#)

## Autorisation ministérielle et règles concernant les réseaux 5G

Sur proposition de la ministre des Télécommunications Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs à la sécurité du réseau 5G.

L'Union européenne a formulé des recommandations invitant les États membres à prendre des mesures spécifiques concernant la sécurité des réseaux 5G. Les projets s'inscrivent dans ce cadre et veillent à l'exécution de la loi relative aux communications électroniques.

Le premier projet fixe les détails nécessaires à la mise en œuvre du système d'autorisation ministérielle imposé aux opérateurs de réseau mobile (MNO) pour l'utilisation d'éléments actifs du réseau 5G et prévoit de l'étendre :

- aux *full mobile virtual network operators* (MVNO) et à certains exploitants d'un réseau 5G privé qui sont considérés comme critiques ou essentiels pour notre société
- au recours à des fournisseurs de services pour la gestion et la surveillance de leurs éléments de réseau 5G

Le deuxième projet impose aux MNO, full MVNO et à certains exploitants d'un réseau 5G privé les règles nécessaires pour qu'ils exercent les activités qui sont absolument nécessaires pour le fonctionnement, la sécurité et la continuité de leur réseau sur le territoire des États membres de l'Union européenne.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal relatif à l'autorisation ministérielle en vue du déploiement du réseau 5G*

*Projet d'arrêté royal relatif aux obligations en matière de localisation en ce qui concerne le réseau 5G*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Alban Brian  
Porte-parole (FR)  
+32 470 70 17 99  
[alban.brian@desutter.fed.be](mailto:alban.brian@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole (NL)  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

03 juin 2022 -17:01

Appartient à Conseil des ministres du 3 juin 2022

## Compléments d'information concernant le Car-Pass

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui complète les informations existantes au sujet du Car-Pass et permet ainsi que celui-ci fasse l'objet d'études.

Cet avant-projet de loi vient compléter les informations fournies lors de la vente de véhicules d'occasion afin d'informer au mieux les acheteurs sur l'état des véhicules. Le document Car-Pass est complété par le type de carburant utilisé, la présence ou non d'un moteur électrique et, le cas échéant, l'autonomie électrique. Il est également possible d'inclure des informations sur les travaux effectués sur le véhicule.

En outre, la présente modification de loi garantit que les données collectées par l'asbl Car-Pass peuvent être mises à disposition pour l'archivage dans l'intérêt général, pour des études et des recherches à des fins scientifiques ou historiques et à des fins statistiques.

Les arrêtés royaux qui accompagnent cette loi seront adaptés le cas échéant à la lumière de ces modifications de loi.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 11 juin 2004 relative à l'information à fournir lors de la vente de véhicules d'occasion, l'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 26 août 2006 réglant la collaboration avec l'association chargée de l'enregistrement du kilométrage des véhicules et l'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 1er juillet 2006 réglant le financement de l'association chargée de l'enregistrement du kilométrage des véhicules*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://gilkinet.belgium.be>  
[info@gilkinet.fed.be](mailto:info@gilkinet.fed.be)

Pascal Devos  
Porte-parole (FR)  
+32 478 34 23 77  
[pascal.devos@gilkinet.fed.be](mailto:pascal.devos@gilkinet.fed.be)

Litte Frooninckx  
Porte-parole (NL)  
+32 499 59 17 74  
[litte.frooninckx@gilkinet.fed.be](mailto:litte.frooninckx@gilkinet.fed.be)



Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 792 99 06

<https://debleeker.belgium.be>

[info.debleeker@just.fgov.be](mailto:info.debleeker@just.fgov.be)

Bavo De Mol

Porte-parole

+32 476 60 08 91

[bavo@debleeker.be](mailto:bavo@debleeker.be)

Nele Matthys

Porte-parole

+32 479 90 90 77

[nele@debleeker.be](mailto:nele@debleeker.be)

03 juin 2022 -17:01

Appartient à [Conseil des ministres du 3 juin 2022](#)

## Accord de coopération avec les régions concernant la cotisation aux ressources propres de l'UE

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur un projet d'accord de coopération concernant la cotisation nationale aux ressources propres de l'UE, pour les déchets d'emballages plastiques non recyclés

Dans la décision "2020/2053 de l'UE relative au système des ressources propres de l'Union européenne", le plafond des ressources propres a été relevé exceptionnellement et temporairement de 0,6 % pour permettre le financement du programme NextGenerationEU. L'augmentation a été réalisée par l'introduction d'une nouvelle catégorie de ressources propres, à savoir une contribution nationale calculée sur la base d'un taux d'appel par kilogramme de déchets d'emballages plastiques non recyclés.

Étant donné que la politique de gestion des déchets relève de la compétence des régions, mais que les autorités fédérales sont chargées de payer les contributions aux ressources propres de l'UE, le gouvernement fédéral souhaite conclure un accord de coopération avec les autorités régionales.

Le projet d'accord de coopération prévoit une disposition dans les domaines suivants :

- la détermination du poids sur lequel la contribution est calculée
- la motivation de l'introduction de cette contribution : réduire la pollution causée par les emballages en plastique
- le rôle que la Commission interrégionale de l'Emballage et l'AG Trésorerie pourraient jouer dans ce domaine
- le principe du préfinancement et le versement des contributions par l'autorité fédérale à l'Union européenne
- le préfinancement et le paiement de la contribution par les Régions et l'autorité fédérale

Le ministre des Finances et la secrétaire d'État au Budget sont chargés de présenter l'accord de coopération au Comité de concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude

Rue de la Loi, 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers

Porte-parole

+32 475 76 65 26

[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 792 99 06

<https://debleeker.belgium.be>

[info.debleeker@just.fgov.be](mailto:info.debleeker@just.fgov.be)

Bavo De Mol

Porte-parole

+32 476 60 08 91

[bavo@debleeker.be](mailto:bavo@debleeker.be)

Nele Matthys

Porte-parole

+32 479 90 90 77

[nele@debleeker.be](mailto:nele@debleeker.be)

03 juin 2022 -17:01

Appartient à Conseil des ministres du 3 juin 2022

## Prolongation des mesures provisoires destinées aux entreprises en difficulté

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant prolongation des mesures temporaires destinées aux entreprises en difficulté.

Les mesures temporaires permettent à ces entreprises de demander un accord préparatoire, qui permet au débiteur de préparer un accord amiable ou collectif et d'obtenir l'accord de ses créanciers. Cet accord, conclu sans suspension des voies d'exécution, avec l'aide d'un mandataire de justice, vise à parvenir à une procédure simplifiée de réorganisation judiciaire par le biais d'un accord amiable ou d'un accord collectif, qui conduit à court terme à l'homologation du plan de redressement.

Les mesures actuelles sont valables jusqu'au 17 juillet 2022. Dans l'attente de la transposition de la directive de restructuration, elles sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2022.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal portant prolongation des articles 2, 4 à 12 de la loi du 21 mars 2021 modifiant le livre XX du Code de droit économique et le Code des impôts sur les revenus 1992*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre  
de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact@teamjustitie.be

Dounia Boumaaza  
Porte-parole (FR)  
+32 483 85 98 20  
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
edward@teamjustitie.be

03 juin 2022 -17:01

Appartient à Conseil des ministres du 3 juin 2022

## Energie : mode de calcul et procédure pour le financement des obligations de service public du gestionnaire de réseau de transmission

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs au mode de calcul du financement des obligations de service public du gestionnaire de réseau de transmission concernant les certificats verts fédéraux, le raccordement offshore, la réserve stratégique et le mécanisme de rémunération de capacité.

La loi-programme du 27 décembre 2021 modifie l'obligation de service public (OSP) qui impose aux gestionnaires de réseau d'acheter les certificats verts à un prix minimal et à contribuer à la réserve stratégique et au mécanisme de rémunération de capacité (CRM).

Jusqu'à fin 2021, les gestionnaires de réseau ont répercuté le coût de ces obligations via une surcharge sur la facture énergétique. Le montant était fixé annuellement par la ministre de l'Énergie, sur proposition de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG).

Le mécanisme de surcharge ayant disparu au bénéfice d'un mécanisme de financement de l'OSP par le budget général des dépenses, des arrêtés royaux doivent être pris afin d'établir le mode de calcul du coût des OSP.

Quelques précisions de procédure sont en outre élaborées en vue de faciliter l'établissement par la CREG des prévisions et des soldes de cette obligation de service public.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 juillet 2002 relatif à l'établissement de mécanismes visant la promotion de l'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelables et l'indemnisation des titulaires d'une concession domaniale offshore en cas d'indisponibilité du Modular Offshore Grid*

*Projet d'arrêté royal fixant le mode de calcul et les modalités de contrôle du coût de la réserve stratégique et du mécanisme de rémunération de capacité*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Jonas Dutordoir  
Porte-parole (NL)  
+32 473 62 65 48  
[jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be](mailto:jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be)

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
[andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be](mailto:andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be)

03 juin 2022 -17:01

Appartient à [Conseil des ministres du 3 juin 2022](#)

## Contribution à la recherche européenne en matière de biologie moléculaire

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Politique scientifique Thomas Dermine, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les plans pluriannuels du *European Molecular Biology Laboratory* et de la *European Molecular Biology Conference*, et sur la contribution belge à ses organisations.

Le *European Molecular Biology Laboratory* (EMBL) est une organisation intergouvernementale qui est née de la volonté de créer un centre de recherche européen dans le domaine de la biologie moléculaire. L'EMBL a joué un rôle central dans la mise en place de la plateforme de données Covid-19 en Europe.

La *European Molecular Biology Conference* (EMBC) est une organisation intergouvernementale fondée pour renforcer la coopération européenne en biologie moléculaire en développant notamment une offre de formations, de cours et des bourses de recherche.

La participation à ces deux organisations intergouvernementales implique le paiement d'une contribution annuelle qui est prise en charge par le SPP Politique scientifique et qui couvre les frais liés à l'exécution du programme pluriannuel de ces deux organisations.

Le Conseil des ministres approuve le plan pluriannuel des deux organisations intergouvernementales EMBL et EMBC et, pour l'année 2022, l'attribution des crédits supplémentaires nécessaires au respect de nos obligations internationales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique

Rue Ducale, 61

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 207 19 00

<https://dermine.belgium.be>

[thomas.dermine@dermine.fed.be](mailto:thomas.dermine@dermine.fed.be)

Jérémie Demeyer

Porte-parole (FR)

+32 486 35 64 00

[jeremie.demeyer@dermine.fed.be](mailto:jeremie.demeyer@dermine.fed.be)

Laura Sabato

Porte-parole (FR)

+32 476 48 01 31

[laura.sabato@dermine.fed.be](mailto:laura.sabato@dermine.fed.be)

Laurens Teerlinck

Porte-parole (NL)

+32 484 68 12 59

[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)



03 juin 2022 -17:01

Appartient à Conseil des ministres du 3 juin 2022

## Modifications concernant le transport de marchandises radioactives

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le transport de matières radioactives.

L'Agence fédérale de contrôle nucléaire a pour mission de veiller à ce que la population, les travailleurs et l'environnement soient protégés d'une manière efficace contre le danger des rayonnements ionisants. Le transport des marchandises dangereuses de la classe 7 (matières radioactives) fait partie de ses domaines de compétences.

Dans le cadre de ce transport, l'arrêté royal concernant le transport de marchandises dangereuses de la classe 7 a été modifié pour permettre la transposition de l'arrêté d'exécution (UE) 2021/1436 relatif au transport intérieur des marchandises dangereuses afin d'autoriser certaines dérogations nationales.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 22 octobre 2017 concernant le transport de marchandises dangereuses de la classe 7 et transposant la décision d'exécution (UE) 2021/1436 de la commission du 31 août 2021 modifiant la directive 2008/68/CE du parlement Européen et du conseil relative au transport intérieur des marchandises dangereuses afin d'autoriser certaines dérogations nationales*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Marie Verbeke  
Porte-parole  
+32 473 85 16 68  
[marie.verbeke@verlinden.belgium.be](mailto:marie.verbeke@verlinden.belgium.be)